

# en un clin d'oeil

## Air Canada va réduire ses tarifs de vols continentaux cet automne

Air Canada va réduire ses tarifs de vols continentaux cet automne. La société nationale aérienne a fait savoir, hier, que la vente de billets à rabais commence immédiatement pour les voyages à l'intérieur du pays qui s'effectueront entre le 24 septembre et le 4 novembre, de même qu'à destination des États-Unis du 5 octobre au 23 novembre. Au début, les billets seront valables uniquement pour les trajets de 1.000 milles minimum mais Air Canada annoncera plus tard le tarif des vols plus courts.

### Une nouvelle hausse serait envisagée par l'OPEP

L'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) pourrait être sur le point de décider d'une nouvelle hausse, nombre des membres de l'organisation s'inquiétant de la baisse du dollar et se déclarant peu satisfaits des prix fixés au cours du mois de juin dernier. Selon les observateurs qualifiés, toute nouvelle hausse serait probablement modérée, tout en étant répercutée aux États-Unis sur le prix à la pompe et sur les factures de chauffage. La prochaine réunion de l'OPEP est prévue au mois de décembre à Caracas, mais certains pays membres de l'organisation envisageraient une réunion extraordinaire vers la fin du mois prochain à Vienne, pour se pencher sur la question des prix.

### A.E. LePage projette de tripler sa part du marché dans la région

A.E. LePage a l'intention de tripler sa part du marché des ventes immobilières dans la région de Québec d'ici trois ans. C'est ce qu'a indiqué, hier au SOLEIL, le responsable pour l'Est du Québec de cette maison de courtage immobilier, M. Jean-Claude Arsenault. "Nous visons à accroître nos ventes de façon à occuper entre 10 et 15 pour 100 du marché de la région de Québec," a-t-il affirmé. Le groupe A.E. LePage qui a deux bureaux dans la région compte en ouvrir deux autres prochainement. On prévoit recruter 70 nouveaux agents d'immobilier pour s'ajouter aux 37 déjà en poste. En outre, le groupe sera muni d'un nouveau système d'information audio-visuel décrivant les immeubles qui seront mis en vente par A.E. LePage.

### Brascan nie vouloir acheter John Labatt

Brascan Ltd a démenti hier dans un court communiqué la rumeur voulant qu'elle fasse une offre pour les actions publiques de John Labatt Ltee, une compagnie qu'elle détient déjà à 24 pour 100. Cette rumeur qui a circulé hier dans les marchés financiers a fait monter le titre de Labatt de \$2,625 à \$24. Plus de 78.000 actions ont changé de mains.

### AGTL ne haussera pas son offre pour Husky

Alberta Gas Trunk Line a fait savoir hier qu'elle n'accroîtra pas son offre d'achat au prix de \$48

E.U. l'unité les actions de Husky Oil et d'acheter aussi les warrants de la série E au prix de \$48 E.U. moins \$21 can. Elle a aussi révélé que cette offre ne sera pas reportée au-delà de la période limite déjà fixée à 4:30 p.m. heure de Calgary le 9 août 1979. Des rumeurs avaient circulé récemment à l'effet que l'offre de AGTL pourrait être augmentée.

### Rio Algom et Preston Mines fusionneront

Rio Algom Ltd et Preston Mines Ltd envisagent de fusionner le 31 décembre prochain ont fait savoir, hier, les deux compagnies. Preston possède déjà 44 pour 100 des actions de Rio Algom. La nouvelle compagnie portera le nom de Rio Algom Ltd. Les détails des échanges d'actions n'ont pas été révélés. Preston a réalisé des profits de \$11,7 millions ou de \$1,33 par action pour les six premiers mois de 1979 alors que ceux de Rio Algom se sont élevés à \$27,1 millions pour la même période. Ces gains ont reculé légèrement sur ceux du même semestre en 1978. Rio Algom fait présentement face à une tentative de la Tennessee Valley Authority d'annuler son contrat d'achat d'uranium de la compagnie canadienne.

### Couvoir Désy va investir \$677,000

La firme Couvoir Désy Ltee va investir \$677,000 dans sa meunerie de Saint-Apollinaire. C'est ce qu'a indiqué hier le président de l'entreprise, M. Yvon Labbé. La firme Couvoir Désy Ltee possède des installations un peu partout au Québec, soit dans Lévis, Lotbinière, Bellechasse, Saint-Hyacinthe, etc. Elle produit entre autres des poules de reproduction, des oeufs d'incubation, des poussins, du poulet de grill, des poules pondeuses, du dindon, des porcs, etc. L'investissement à ses installations de Saint-Apollinaire créera six emplois nouveaux et portera à 12 le nombre des employés. Sa capacité d'entreposage passera en outre de 400 à 2,000 tonnes métriques. Sa capacité de fabrication de moulée passera également de 20,000 à 40,000 tonnes. L'entreprise recevra une subvention de \$119,400 de la part du ministère canadien de l'Expansion économique régionale pour son projet.

### \$300,000 à la Coop agro-alimentaire du Centre du Québec

Le ministre québécois de l'Agriculture a annoncé hier qu'une subvention de \$300,000 a été accordée à la Coopérative agro-alimentaire du Centre du Québec pour la construction d'un centre d'entreposage, de conditionnement et de distribution de légumes à Trois-Rivières. L'ensemble du projet est évalué à \$655,000 et les économistes du MAQ estiment que le projet générera des revenus agricoles supplémentaires d'environ \$2,200,000 par an après quelques années d'opération. L'an dernier, le MAQ avait versé des subventions globales de \$1,090,000 relativement à 90 projets de ce type un

peu partout au Québec qui avaient nécessité des investissements totaux de \$4,335,000.

### Le mouvement anti-apartheid avait renseigné le Nigeria

Après la décision du gouvernement nigérian de nationaliser les intérêts de BP dans la compagnie Shell-BP Nigeria, le mouvement britannique anti-apartheid a indiqué qu'il avait renseigné depuis 1977 le Nigeria, à la demande de ce dernier, sur les activités en Afrique de British Petroleum et d'autres compagnies britanniques. Selon M. Mike Terry, porte-parole du mouvement, il est difficile de savoir l'importance de ces rapports dans la décision du gouvernement nigérian. "Nous continuerons à fournir des rapports au Nigeria, précisément, et espérons que la Grande-Bretagne s'inquiétera de l'avertissement du Nigeria et agira de façon décisive pour rompre les liens avec l'apartheid." Le Nigeria a justifié la prise de contrôle des actions de BP par la décision de Londres d'exporter en Afrique du Sud du pétrole de la mer du Nord non soumis à embargo après la cessation des livraisons de pétrole iranien.

### Nouvelles inscriptions à la Bourse de Montréal

La Bourse de Montréal compte depuis quelques jours trois nouvelles inscriptions. Il s'agit des actions ordinaires de Mikes Submarines (1,147,540 actions), des actions privilégiées série A (2,6 millions d'actions) de Toronto-Dominion Realty Co. Ltd et des unités de Public Storage Canadian Properties (550,000 unités) une société constituée dans le but d'établir des locaux d'entreposage dans le sud de l'Ontario.

### \$1.5 million du Québec à des groupements forestiers

Le gouvernement québécois versera \$1,5 million à des groupements forestiers de la région de Québec pour l'amélioration des forêts appartenant à des propriétaires privés. Le ministère des Terres et Forêts qui administre ce programme accordera \$223,550 à l'Office des producteurs de bois de La Pocatière pour les groupements forestiers de Portneuf, de Charlevoix, de Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic et \$687,650 au Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud pour les groupements forestiers de la vallée de la Chaudière, de Beauce-Sud et du sud de Dorchester.

### Hausse du prix du zinc vendu à l'étranger

La compagnie Hudson Bay Mining and Smelting a ramené de \$845 à \$780 US la tonne le prix de base du zinc vendu hors de l'Amérique du Nord. Cominco a déjà annoncé une baisse analogue.

# La BNE calculera elle aussi les intérêts à chaque jour

par Marcel BOUTIN

La Banque de Nouvelle-Ecosse est devenue hier la troisième banque à charte à annoncer l'introduction d'un nouveau compte d'épargne à intérêt quotidien. Le nouveau service sera offert dans chacune de ses 985 succursales à travers le pays et cela à partir du 1er septembre, a signalé M. André Bisson, vice-président et directeur général de la banque pour le Québec. L'intérêt sera calculé sur le solde à la fin de chaque jour et la BNE créditera l'intérêt deux fois par année, soit le 30 avril et le 31 octobre.

Le nouveau compte comporte un intérêt annuel de 9,25 pour 100, le même que celui de la Banque de Montréal, comparativement au taux de 8,50 pour 100 à la Banque Royale. La différence provient du fait que cette dernière banque crédite les intérêts à chaque mois alors que ceux-ci sont payés tous les six mois dans le cas de la Banque de Montréal et de la Banque de Nouvelle-Ecosse.

Fait à noter, aucun montant minimal n'est exigé pour l'ouverture du nouveau compte de la BNE. Il en est de même pour les Banques de Montréal et Royale. Par ailleurs, la BNE permettra

un retrait ou un virement par mois sans qu'il y ait des frais à débours. Cependant, tout retrait ou transfert additionnel entraînera des frais d'administration de \$0,50.

À la Banque Royale, deux retraits ou virements gratuits par mois sont autorisés, mais chaque retrait et virement additionnels comportera des frais d'administration de \$1,00. Par contre, la Banque de Montréal n'impose aucuns frais pour les retraits et les transferts de fonds. Rappelons que la Banque de Montréal a introduit dès hier son nouveau compte alors que la Banque Royale en fera autant le 1er octobre.

## CONSEIL ECONOMIQUE DE BEAUCE NOMINATION



**SERGE ROY, B. Sc. ECON., D.A.**  
M. Jean Denis Poulin, président du Conseil Economique de Beauce a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Serge Roy au poste de directeur général. Monsieur Roy est Bachelier en sciences économiques et diplômé en administration de l'Université Laval. Auparavant, il a occupé les fonctions d'agent de développement industriel à la Société Inter-Port de Québec et au Ministère de l'Agriculture du Québec.

## bénéfices

par la Presse Canadienne

**Algoma Steel Corp.**, semestre clos le 30 juin: 1979, \$50,291,000, \$3,85 par action; 1978, \$32,532,000, \$2,39.

**British Columbia Forest Products Ltd.**, semestre clos le 30 juin: 1979, \$48,6-million, \$3,19 par action; 1978, \$29,7-million, \$1,95.

**CAE Industries Ltd.**, premier trimestre clos le 30 juin: 1979, \$1,696,000, 89 cents par action; 1978, \$1,104,000, 52 cents.

**Canadian Cellulose Co. Ltd.**, semestre clos le 30 juin: 1979, \$6,732,000, 55 cents par action; 1978, \$1,192,000, 10 cents.

**Cooper Canada Ltd.**, semestre clos le 30 juin: 1979, \$51,000, perte, aucun chiffre par action; 1978, \$19,000, un cent.

**Guarantee Co. of North America**, semestre clos le 30 juin: 1979, \$3,275,000, \$16,65 par action; 1978, \$2,228,000, \$11,43.

**Harlequin Enterprises Ltd.**, semestre clos le 30 juin: 1979, \$8,691,000, 55 cents par action; 1978, \$7,042,000, 44 cents.

**Indal Ltd.**, semestre clos le 30 juin: 1979, \$8,065,000, 75 cents par action; 1978, \$5,267,000, 76 cents.

**Preston Mines Ltd.**, semestre clos le 30 juin: 1979, \$11,725,000, \$1,33 par action; 1978, \$12,008,000, \$1,36.

**Resource Service Group Ltd.**, premier semestre clos le 30 juin: 1979, \$3,483,000, 80 cents par action; 1978, \$1,352,000, 31 cents.

**Rio Algom Ltd.**, semestre

## l'or

WINNPEG (PC) — Cours de l'or à terme, en dollars américains, à la bourse des dérivés de Winnipeg

Contrats de 400 onces			
	Oct	Nov	Dec
293.70	294.50	293.70	294.30
301.70	303.50	301.40	303.50
310.50	313.50	310.50	313.50
319.00	322.00	319.00	322.00
325.00	328.00	325.00	328.00
Volume mardi: 9 contrats.			
Contrats de 100 onces			
	Oct	Nov	Dec
291.40	296.00	288.00	293.00
299.30	301.20	296.00	301.20
306.00	308.90	306.90	308.90
314.80	317.80	314.80	317.80
322.00	325.00	322.00	325.00
Volume mardi: 16 contrats.			

## le dollar

MONTREAL (PC) — Le dollar des États-Unis a clôturé, hier, en hausse de 8-25 et cotait \$1,1739 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 2.94 à \$2,6483.

# Deux constructeurs de maisons en usine concluent une entente

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THEFTFORD MINES** — Deux constructeurs de maisons en usine, Bo-Plex Inc., de Drummondville, et Launer Inc., de Saint-Jacques-de-Leeds, près de Theftford Mines, viennent de conclure une entente commerciale qui pourrait éventuellement conduire à la fusion des entreprises, afin de mieux affronter la rude concurrence du marché.

n'implique aucun changement au capital-actions et au statut des compagnies, ni aux modèles exclusifs, au réseau de distribution, et au service après vente.

"Pour l'instant, ce sont des fiançailles qui pourraient cependant conduire au mariage", de préciser le président de Bo-Plex, M. Claude-Ulysse Lefebvre, laissant ainsi à entendre une fusion éventuelle des deux sociétés.

Bo-Plex possède des usines à Drummondville et à Saint-Jean-d'Iberville et fournit du travail à 145 employés. Durant la phase intensive de production, Launer embauche une soixantaine de personnes.

**Mise à pied**  
Cependant, la production est au ralenti chez Launer. Seulement huit ouvriers sont au travail. La dernière mise à pied a eu lieu le 13 juillet dernier et elle a touché 30 travailleurs.

Hier, M. Ghislain Pelletier, conseiller syndical à la Confédération des syndicats na-

tionaux, a qualifié ce congédiement de "lock-out déguisé", celui-ci étant survenu un mois après que le syndicat eut obtenu son accord de travail. Les syndicats ont déposé des griefs en soutenant avoir été mis à pied pour activités syndicales.

Du côté patronal, la version est fort différente. Le trésorier de la compagnie, Me Jean Gardner, a déclaré au SOLEIL que cette mise à pied était temporaire afin de permettre au consortium Bo-Plex-Launer de définir les lignes d'assemblage dans les différentes usines. Il s'attend à ce que les employés soient rappelés au travail d'ici la fin de septembre.

Me Gardner a précisé que la société était disposée à négocier le premier contrat de travail des employés. Une première rencontre entre les parties au cours de laquelle le syndicat a déposé ses revendications, a eu lieu le 11 juillet.

L'employeur doit remettre

sa contre-proposition cette semaine.

## Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

# 10 3/4 %

annuellement pour 1, 2, 3 ans GARANTI

### PLACEMENTS À TERME

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277  
Montréal: (514) 282-1880 • Ottawa: (613) 232-5309

Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon  
Calgary • Edmonton • Prince George • Vancouver • Vernon • Victoria • White Rock

INSTITUTION INSCRITE. REGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC  
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

FONDE EN 1880

## Economisez \$4.00

**Peinture luisante pour planchers Intérieur/Extérieur**

- Fini résistant à l'usure
- Facile à nettoyer — durable
- Pour bois et béton

# \$16.99

le gallon\*  
rég. \$20.99



<b>BÂCHE DE MATIÈRE PLASTIQUE</b> GRANDEUR 8 x 12 ÉPAISSEUR 2 mil SEULEMENT \$175 CH. REG. \$235	<b>PINCEAU DE NYLON POLYESTER</b> 75 MM REG. \$11.95 SEULEMENT \$7.95 CH.	<b>COMPOSÉ POUR CALFEUTRAGE AU LATEX BLANC MACCO</b> SEULEMENT \$179 CH.
---	--	---

**Glidden**  
PEINTURE • PAPIER PEINT

2945, boul. Hamel ouest 871-0901 - Québec

\* Mesure peut être réduite pour permettre la mise en teinte. Voir contenu net sur étiquette.

# dans nos régions

RI

## Sométal Atlantic fermée par la grève à Rimouski

par J.-Claude PAQUET  
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les 125 employés de la compagnie Sométal Atlantic, à Rimouski, ont déclaré la grève mardi matin, fermant ainsi l'usine.

Deux syndicats de la CSN sont ainsi impliqués dans ce conflit, soit les employés du syndicat de la métallurgie Atlantic et les employés de bureau.

Plusieurs séances de négociation avaient eu lieu avant le congé de la construction, mais selon le représentant de la CSN, M. Jos Caron, plusieurs questions demeuraient en litige, dont les clauses d'indexation et de salaires.

C'est pourquoi, après les vacances de la construction, les deux syndicats ont remis un projet global de règlement à la partie patronale et ont déclenché la grève. Le syndicat reste

donc sur ses positions et attend un geste de la partie patronale.

Rappelons que c'est en mars 1972 que les métallurgistes de Sométal ont changé d'allégeance syndicale, passant de la FTQ à la CSN. Cette même année, l'entreprise avait décrété un lock-out contre le syndicat CSN, mais qui fut de courte durée.

### L'Auberge des Gouverneurs

Les quelque 65 employés syndiqués de l'Auberge des Gouverneurs de Rimouski ont également effectué un débrayage de courte durée, mardi matin.

Selon M. Jos Caron, de la CSN, qui est également impliqué dans ce dossier, il s'agissait là d'une mesure de pression visant à ramener la partie patronale à la table des négociations.

Le représentant syndical a expliqué que quelques séances de négociation avaient eu lieu en juin dernier et une dernière séance le 27 juillet, au cours de laquelle la partie patronale remettait en cause des clauses déjà convenues et qui étaient analogues à certaines ententes survenues à l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy, avant le déclenchement de la grève, à cet endroit.

Les employés de Rimouski ont acquis le droit de grève depuis un certain temps déjà et ont donné un mandat de grève à leur comité de négociation quand il le jugera opportun.

La partie patronale a déclaré pour sa part qu'elle soumettrait aujourd'hui probablement une nouvelle offre au syndicat, et qu'elle était disposée à poursuivre les négociations jusqu'à ce qu'on parvienne à une entente.



## Quand les politiciens s'en mêlent

CAP-SANTÉ (ML) — Les politiciens sont intervenus bruyamment hier, dans la ronde des manifestations publiques entourant le tricentenaire de Cap-Santé, lorsque le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Louis O'Neill, s'en est pris verbalement à son collègue, le député libéral Michel Pagé, de Portneuf, et les organisateurs des fêtes de Cap-Santé, les accusant tour à tour de faire inutilement les "gorges chaudes" quant à la générosité du gouvernement fédéral.

Pour autant que les fêtes sont concernées... c'est aujourd'hui que débute la dernière ronde de manifestations populaires et culturelles qui souligneront le tricentenaire de Cap-Santé, jusqu'à dimanche soir.

### Dans les coulisses...

On put facilement imaginer que les politiciens n'auront toujours pas réglé leur différend dimanche soir, au

moment de la clôture des célébrations par un feu d'artifice.

MM. O'Neill et Pagé continueront certes de s'en faire voir de toutes les couleurs bien au-delà de ces célébrations, si l'on en juge par le ton des remarques du ministre consignées dans un Telbec diffusé, hier, par son attaché de presse.

On y découvre un M. O'Neill scandalisé qui trouve "facile d'avoir l'air généreux avec l'argent des autres". C'est du moins en ces termes que le ministre explique que les organisateurs des fêtes de Cap-Santé ont reçu plus d'argent du gouvernement fédéral que du Québec, pour le financement de leurs célébrations.

Selon le député-ministre, "c'est en grande partie parce qu'il vit grassement avec les impôts des Québécois, que le fédéral peut se permettre de distribuer toutes sortes de subventions

qui lui donnent des airs de générosité".

Sur une autre note, il affirme que Cap-Santé a reçu sa quote-part de subvention du Québec, soit \$3,625, alors que les municipalités de Champlain et de Saint-Laurent qui célèbrent également cette année leur tricentenaire ont reçu des sommes moindres. N'est-ce pas là un bel exemple d'équité?...

### Notre-Dame-de-Montauban

C'est dans la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban que l'hostilité O'Neill-Pagé sur cette question a fait surface la première fois. Montauban célèbre son centenaire et le député Pagé y a déclaré récemment que le gouvernement Lévesque avait refusé une subvention aux organisateurs.

Dans un second communiqué, le ministre O'Neill a précisé à ce sujet hier que le député avait trompé la population puisque "les organisateurs ont négligé de demander une subvention", selon le ministre. Ce petit problème semble d'ailleurs avoir été solutionné, puisque l'organisation recevra bientôt une subvention de toute façon, explique la dépêche.



collaboration Roger Lévesque

### Moments inoubliables

Au cours de la cérémonie du sacre du nouvel évêque du district de Hauterive, Mgr Roger Ebacher, hier, dans la cathédrale de cette ville de la Côte-Nord, plusieurs moments demeureront inoubliables. Ainsi, sur la photo de gauche, en haut, c'est l'imposition des mains par l'archevêque consécrateur, Mgr Gilles Ouellet, de Rimouski; puis c'est la communion des parents du nouvel évêque, M. et Mme Louis Ebacher, d'Amos. Enfin, en bas, c'est la lecture d'un message provenant d'un groupe de jeunes, qui se terminait par ces mots, "Nous vous aimons déjà".



**APPEL D'OFFRES**

Le Canadien National demande des offres pour l'élargissement par dynamitage de la coupe de roc située au point milliaire 188.59 de la subdivision Mont-Joli.

Les soumissions doivent remplir les conditions suivantes:

L'entrepreneur devra pouvoir exécuter les travaux dans les mois de septembre ou d'octobre 1979 et être prêt à débiter les travaux à une semaine d'avis après la signature du contrat.

Les soumissions doivent être établies sur le formulaire fourni à cette fin par les Chemins de fer Nationaux du Canada au bureau des services techniques, 3e étage - 25, Place Marché Champlain (Québec) G1K 4H2. Les documents pertinents aux soumissions seront disponibles à partir du 30 juillet 1979 moyennant un dépôt d'un chèque visé de cinquante dollars (\$50). Aucune soumission ou modification d'une soumission ne sera prise en considération à moins d'être établie sur ledit formulaire et présentée dans le délai prescrit.

L'adjudicataire devra fournir les garanties prévues au devis 79-08.

Les intéressés devront envoyer leurs soumissions sous pli scellé et seront acceptées jusqu'à midi, heure avancée de l'Est, le vendredi 31 août 1979, et aucune soumission ni aucune modification d'une soumission ne sera acceptée ou prise en considération si elle est reçue par la compagnie après l'heure limite à l'adresse suivante:

Bureau du Vice-président régional  
CN Rail  
Montréal

La compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.



**APPEL D'OFFRES**

Le Canadien National demande des offres pour l'élargissement par dynamitage de la coupe de roc située au point milliaire 188.59 de la subdivision Mont-Joli.

Les soumissions doivent remplir les conditions suivantes:

L'entrepreneur devra pouvoir exécuter les travaux dans les mois de septembre ou d'octobre 1979 et être prêt à débiter les travaux à une semaine d'avis après la signature du contrat.

Les soumissions doivent être établies sur le formulaire fourni à cette fin par les Chemins de fer Nationaux du Canada au bureau des services techniques, 3e étage - 25, Place Marché Champlain (Québec) G1K 4H2. Les documents pertinents aux soumissions seront disponibles à partir du 30 juillet 1979 moyennant un dépôt d'un chèque visé de cinquante dollars (\$50). Aucune soumission ou modification d'une soumission ne sera prise en considération à moins d'être établie sur ledit formulaire et présentée dans le délai prescrit.


L'adjudicataire devra fournir les garanties prévues au devis 79-08.

Les intéressés devront envoyer leurs soumissions sous pli scellé et seront acceptées jusqu'à midi, heure avancée de l'Est, le vendredi 31 août 1979, et aucune soumission ni aucune modification d'une soumission ne sera acceptée ou prise en considération si elle est reçue par la compagnie après l'heure limite à l'adresse suivante:

Ingénieur,  
Arpentage et Construction,  
Canadien National,  
25, Place Marché Champlain,  
Québec,  
P.Q.  
G1K 4H2

La compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Bureau du Vice-président régional  
CN Rail  
Montréal



**Ville de Val-Bélair**

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE CHAUVEAU  
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 31 JUILLET 1979, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VAL-BÉLAIR.

**AVIS PUBLIC**

est donné par le soussigné, greffier de cette Ville:

QUE lors d'une séance spéciale tenue le 31 juillet 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant:

REGLEMENT NO VB-161-79: "CONCERNANT UN EMPRUNT DE \$225,000 RELATIF À DES TRAVAUX DE PAVAGE, EGOUT PLUVIAL ET CHAINES DE RUE SUR LA RUE EDMOND, ET ABROGEANT LE REGLEMENT VB-152-79".

et dont l'objet est suffisamment décrit par le titre.

QUE ce règlement s'applique à tout le territoire de la Ville de Val-Bélair.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessous visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 31 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai inscrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités & Villes s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander que le règlement no VB-161-79 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la Loi des Cités & Villes.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 396a à 398 de la Loi des Cités & Villes et qui aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 8 et 9 août 1979, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélair.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no VB-161-79 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 424, qu'à défaut de ce nombre ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 9 août 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil, au 6, 31e Rue, Val-Bélair, à 19:30 heures.

DONNE À VAL-BÉLAIR  
ce 2 AOUT 1979

**SERGE MAINGUY, AVOCAT  
GREFFIER**

**HABITATION COMMUNAUTAIRE LES SAULES INC.  
APPEL D'OFFRES**

**PROJET:** Concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant trente (30) logements dans la municipalité de Québec, selon un contrat à forfait, et comportant: 1 bâtiment sur 3 niveaux incluant sous-sol, suite à une soumission sur programme illustré, comprenant deux étages. La première vise à obtenir des prix forfaitaires. La deuxième, qui s'adresse uniquement au plus bas soumissionnaire conforme vise à obtenir des plans et devis d'exécution.

**CONDITION:** Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec dans la région administrative provinciale 03 et détenant une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

**INFORMATION:** Les personnes intéressées obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission à la Caisse populaire Les Saules, 1290, boul. Masson, Québec, à l'attention de M. Roger Bell, président de la corporation, tél. 871-1531, moyennant le paiement d'une somme de vingt-cinq dollars (\$25), non remboursable, sous forme de chèque émis à l'ordre de Les Habitats communautaires Les Saules Inc.

**GARANTIE DE SOUMISSION:** Sous forme de chèque visé, au montant de six mille dollars (\$6,000), avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions, à l'ordre de Les Habitats communautaires Les Saules Inc. et d'un certificat d'engagement d'une compagnie de caution à fournir les cautionnements requis à la signature du contrat, ou d'un cautionnement de soumission jugé équivalent.

**CLOTURE DES SOUMISSIONS:** Ouverture à 15h., le 23 août 1979, à la Caisse populaire Les Saules, 1290, boul. Masson, Québec, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

**LE PROPRIÉTAIRE ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.**

**Roger BELL, président  
Habitats communautaires  
Les Saules Inc.**

ville de  
**SAINTE-FOY**

**avis public  
PROMULGATION**

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 3 juillet 1979, le Conseil a adopté son règlement numéro 2303: amendant l'article 3.3.6.1, du règlement de zonage 1401 dans le but d'ajouter des dispositions particulières à la zone RAC-2, à l'endroit du lot 131-107-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy, concernant l'usage autorisé et l'implantation des bâtiments (Avenue Rochette, quartier St-Thomas).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 25 et 26 juillet 1979.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 30e jour du mois de juillet 1979.

**Le greffier adjoint de la Ville  
René Dampousse**

**appel d'offres**

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier de la Ville de Sainte-Foy, jusqu'à 15:00 heures, le mercredi 15 août 1979, pour la fourniture d'un tracteur de ferme avec balai.

Ces soumissions devront être placées dans des enveloppes spéciales fournies à cet effet, et porter une souscription indiquant l'objet de la soumission ainsi que le nom du soumissionnaire. Ces dernières seront ouvertes publiquement le même jour, en la salle du conseil de l'Édifice Place de Ville, 1000, Route de l'Église, Sainte-Foy, à 15:30 heures, en présence des intéressés.

Les formules de soumission seront disponibles à la section des achats, 2e étage, à l'adresse mentionnée ci-haut.

Toute soumission doit être accompagnée du dépôt de garantie mentionné dans la formule.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 30e jour du mois de juillet 1979.

**L'assistant-greffier de la Ville  
Jean-Pierre Morrow**

**Sommaire des dépenses d'élections du Candidat  
Montmorency  
Conrad Ouellet**

Nombre de donateurs 42

Contributions — argent ainsi que la différence entre les sommes payées au titre de marchandises et services fournis à un prix inférieur à leur valeur commerciale \$16,540.10

Dépenses d'élections payées — et la valeur commerciale des marchandises et services contributifs ou fournis à un prix inférieur à leur valeur commerciale \$16,540.00

Créances impayées — non contestées

Créances impayées — contestées — montant accepté

Total des dépenses d'élection \$16,540.10

Limite permise des dépenses d'élection \$27,612.25

Ghislaine Roy, Agent officiel

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection peut-être examiné à mon bureau par tout électeur durant les six mois qui suivent la date où j'ai reçu le dit rapport, date reçue: Le 23 juillet 1979

Gérard St-Pierre, président d'élection,  
3, rue Massabielle, Beauport.

**RAPPORT DU VERIFICATEUR**  
en vertu de la Loi électorale du Canada

A MADAME GHISLAINE ROY

Agent officiel de Monsieur Conrad Ouellet, candidat à l'élection de député à la Chambre des communes du Canada, tenue le 22e jour de mai 1979 dans la circonscription de Montmorency.

6334 boulevard Ste-Anne,  
L'Ange-Gardien,  
Cité Montmorency.

J'ai vérifié le Rapport du candidat concernant les dépenses d'élection et le sommaire qui contient ce rapport, pour la candidature de Monsieur Conrad Ouellet, dans l'élection mentionnée ci-dessus. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il s'agit d'une candidature, quelle qu'elle soit, les procédés de vérification ne permettent pas de déterminer l'ampleur des opérations qui auraient pu être omises des registres comptables et j'ai donc axé ma vérification sur les opérations financières consignées dans les registres comptables du candidat.

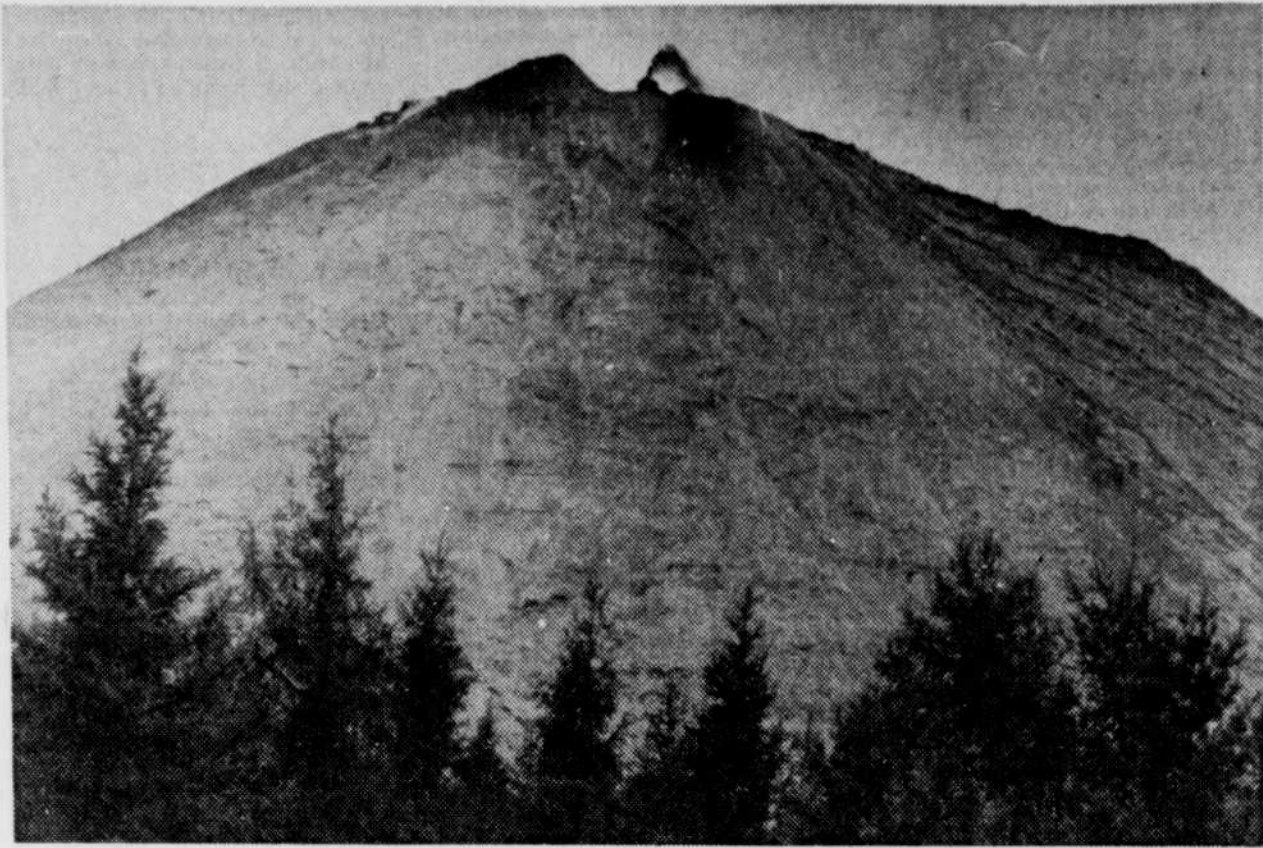
A mon avis, le rapport concernant les dépenses d'élection de Monsieur Conrad Ouellet, présente fidèlement les opérations à l'égard desquelles l'article 63 exige la présentation d'états détaillés dans le rapport du candidat qui sont consignées dans les registres comptables du candidat.

Je déclare, de plus, que les montants paraissant dans le sommaire des dépenses d'élection, notamment des contributions de \$16,540.10 et un montant total des dépenses d'élection de \$16,540.10 sont les mêmes que les totaux correspondants paraissant dans le rapport.

**André Véron  
COMPTABLE AGRÉÉ**

**Sillery, le 17 juillet 1979**

# dans nos régions



Le vent aidant, le déversement des résidus secs soulève une poussière qui incommodé les gens.

## Black Lake Des citoyens gênés par la poussière d'amiante

par Fortunat MARCOUX

BLACK LAKE — Soixante-quinze à 100 familles du quartier Cité Provence, à Black Lake, se plaignent depuis plusieurs mois de subir les inconvénients de la poussière d'amiante provenant de résidus amoncelés par l'exploitation de la mine British Canadian, filiale de la Société Asbestos Ltée, que le gouvernement québécois veut nationaliser.

Hier, ils ont fait parvenir à la compagnie une requête portant 67 signatures la priant de corriger la situation dans les plus brefs délais. Des copies de la pétition ont été transmises aux autorités gouvernementales du Québec, ainsi qu'au conseil municipal de Black Lake qui avait été déjà saisi du problème.

Les deux montagnes de déchets mises en cause sont situées à proximité de la route 112. Les résidus sont acheminés au sommet par des convoyeurs. Avant d'y être déversés, ils sont mélangés à l'eau. Ce procédé a pour effet d'alourdir les particules d'amiante et de les retenir sur les pentes des haldes. Or, selon les plaignants, il arrive fréquemment que l'installation hydraulique ne fonctionne pas. Ces pannes surviennent surtout durant la nuit. La poussière s'élève alors dans l'air et est poussée par le vent vers le quartier commercial et domiciliaire.

La compagnie a reconnu l'existence du problème en précisant toutefois que des bris dans l'installation étaient inévitables et en déplorant que les préposés aux

rebutis négligeaient quelquefois de mettre en marche l'équipement d'humidification.

### Travaux projetés

Il semble toutefois que la situation sera bientôt corrigée. Dans une lettre envoyée au conseil municipal le 8 juin dernier, le directeur général des opérations de la Société Asbestos à Thetford, M. Barney Kovacs, l'informe que la compagnie a prévu dans son programme de dépollution en 1979 l'amélioration du contrôle des émissions de poussière lors du déversement des déchets. Les travaux projetés sont l'installation de mélangeurs plus adéquats et la diminution de la vitesse de fonctionnement des convoyeurs.

## Jeux d'été du Québec

# Les Beaucerons sont prêts à recevoir tout le monde

par Paul-Henri DROUIN

### La programmation

SAINT-GEORGES — A sept jours de la finale des Jeux d'été du Québec 1979, qui se tiendra à ville Saint-Georges de Beauce, du 8 au 19 de ce mois, les Beaucerons se disent prêts à recevoir les milliers d'athlètes et de visiteurs qui se rendront dans la Beauce durant cette période.

En effet, il y aura à Saint-Georges de Beauce, en plus de tous les services gouvernementaux réguliers, trois kiosques d'information pour renseigner et diriger les gens là où se dérouleront les compétitions ou aux endroits à visiter.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, au SOLEIL, M. Jacques Petit, coordonnateur au service des communications des Jeux, en précisant que ces kiosques diffuseront de l'information et chacun aura une spécialisation.

Ainsi, à la traditionnelle cabane à sucre restaurée en kiosque d'information sur le terrain de stationnement du carrefour Saint-Georges, à l'entrée nord de la ville, on renseignera les gens sur les attraits touristiques de la Beauce.

Par ailleurs, au kiosque d'information de la Tiganerie Canam-Manac, on s'occupera de faire connaître la programmation culturelle et les services offerts dans la périphérie du village de la Tiganerie.

À la centrale administrative, on dirigera les gens à travers les différents secteurs de la polyvalente Saint-Georges, en vue de leur faire connaître les activités sportives et services offerts sur chacun des endroits des 14 disciplines présentées à la finale des Jeux d'été du Québec 1979.

M. Petit a de plus mentionné qu'à chacun de ces trois kiosques d'information, en plus de l'animation démonstrative et de l'information sur les produits de l'érable, les gens pourront déguster tous les soirs des oeufs dans le sucre. En Beauce, ajouta-t-il, du 8 au 19 août on pourra se "sucrer l'bec".

D'une durée de 12 jours avec la participation de 4,415 personnes dont 3,456 athlètes venant des diverses régions du Québec, il en coûtera un montant d'environ \$654,000 pour la présentation de la grande finale des Jeux d'été du Québec 1979.

Réparties en trois blocs, les épreuves finales commenceront le jeudi 9 août, à 8h, suivant la cérémonie d'ouverture tenue la veille à Saint-Georges de Beauce.

Cinq disciplines composent le premier bloc d'épreuves en natation, canotage, la crosse, le soccer et la voile, les 9, 10, 11 et 12 août.

Quant au deuxième bloc, il comprend le cyclisme, le golf, le plongeon et la pétanque, les 13, 14, 15 août, et finalement les disciplines du troisième bloc sont le tennis, le ski nautique, l'athlétisme, le water-polo et le tir à l'arc, les 16, 17, 18 et 19 août.

La majorité de ces épreuves finales se dérouleront à Saint-Georges de Beauce, sauf la crosse au stade couvert de Beauceville, le ski nautique à Lac-Échemin et la voile à Lambton.

### Le village

Dès la fin de semaine, des bénévoles procéderont à la mise en place du village de la "Tiganerie", sur le terrain de stationnement du Palais des Sports de ville Saint-Georges.

Il s'agit d'un encadrement de 12 maisons mobiles qui serviront de kiosques pour les artistes et les artisans, en plus d'une immense galerie

permettant aux visiteurs de se balader et de regarder, de s'arrêter, et de s'asseoir aux tables sous l'ombre de parasols.

On a aussi appris qu'au centre du village de la "Tiganerie" une estrade sera aménagée pour les spectacles et l'on retrouvera une roulotte de restauration, puis un kiosque d'information.

Sur le plan des activités du jour à la "Tiganerie", la programmation contient 40 spectacles (chacun d'une heure et moins) des plus variés: musique, théâtre, danse, et ce, tenant compte des jeunes de l'élémentaire jusqu'aux gens de l'âge d'or et des gens de toute la région.

"Ce sera pour eux, a déclaré Jacques Petit, l'occasion de se dire, de se raconter, et l'opportunité d'échanger et de créer, ce qui démontre que la diversité et l'originalité de chacun de ces 40 spectacles ne manqueront pas."

### Hébergement

M. Petit fit de plus savoir que l'hébergement des athlètes se fera dans les différentes écoles du Saint-Georges métropolitain, entre autres au séminaire Saint-Georges, et quiconque ne se conformerait pas aux règlements pourrait se voir expulser du lieu d'hébergement.

Les principaux règlements sont: le couvre-feu fixé à 23h15 et il sera aussi strictement défendu de fumer, boire et manger dans les dortoirs des athlètes. Une salle à cet effet sera prévue et personne ne sera admis dans les lieux d'hébergements à l'exception des athlètes, des accompagnateurs ou toute autre personne s'immunément munie de la carte d'identité.



Cette authentique cabane à sucre a été transportée du bord de l'autoroute 73, à Sainte-Marie, jusqu'à Saint-Georges où on s'en servira comme kiosque d'information.

## Pour parrainer des réfugiés

par Gilles PEPIN

SAINT-NICOLAS — Un groupe de cinq personnes, prenant l'appellation de "Parrainage des réfugiés Saint-Nicolas — Bernières Inc.", a été fondé dernièrement pour parrainer une famille cambodgienne.

En collaboration avec le diocèse de Québec, dont l'intervention dans le processus d'admission de réfugiés est d'un grand apport, cette corporation a fait parvenir, en fin de semaine dernière, dans tous les foyers de Saint-Nicolas et Bernières une lettre expliquant son geste et demandant à tous les citoyens une contribution financière essentielle à la bonne marche du projet d'intégration d'une famille sud-asiatique dans la région.

On veut trouver quelque \$6,000 pour parrainer la venue de réfugiés et ce, pour les 12 premiers mois en terre

canadienne. Après ce temps, la famille de réfugiés devrait normalement pouvoir subvenir à ses besoins.

Mais l'argent n'est pas tout, il faut trouver un logement à cette famille. Nous ne voulons pas disperser les membres de la famille, nous voulons qu'ils demeurent ensemble, a déclaré hier Mme Danielle Pinard, porte-parole du groupe de parrainage. "Nous sommes en ce moment à identifier les besoins pour mener à bien notre action", a poursuivi Mme Pinard. Meubles, vêtements, bénévoles, personnes ressources de tout métier, tout doit être planifié, car les Cambodgiens qui arriveront seront complètement dépourvus.

Des dons pour cette entreprise humanitaire peuvent être envoyés à "Parrainage des réfugiés Saint-Nicolas — Bernières Inc., 370 boulevard du Pont, Saint-Nicolas, téléphone 831-9701 ou 831-3691.

## Peut-on trouver une cigarette au goût franc et généreux?

"Je remercie mes amis de m'avoir fait découvrir une cigarette légère qui a vraiment du goût."

Lucienne Baribeault, Montréal, Qué.

"J'ai effectivement trouvé en cette cigarette le goût raffiné et riche que je cherchais depuis longtemps et j'entends y rester fidèle. Toutes mes félicitations à Mark Ten!"

Serge Lebac, Valleyfield, Qué.

"C'est décidément une cigarette douce à fumer et son goût est vraiment exquis."

André Julien, Montréal, Qué.

"J'ai pourtant essayé d'autres marques à faible teneur en goudron et nicotine, mais elles manquaient de goût. C'est pourquoi j'ai adopté celle qui en a... La Mark Ten Légère."

Mme Lorraine Humphreys, Buckingham, Qué.

"Moi, j'ai enfin trouvé la mienne et je crois que c'est une des meilleures cigarettes sur le marché."

Dennis Desjardis, Ste-Thérèse, Qué.

"J'ai essayé toutes les marques de cigarettes légères. Mais mon choix, c'est la Mark Ten."

Michel Gagnon, Hull, Qué.



"Oui"  
Mark Ten Légère

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moy. par cigarette: Régulier: "goudron" 12mg, nicotine 0.9mg. King: "goudron" 14mg, nicotine 0.9mg.

### BIENTOT A PLACE STE-FOY

Nous fermons notre département pour hommes

TOUT DOIT ETRE VENDU A DES PRIX DERISOIRES

RABAIS DE

50% et plus

sur toute la marchandise en magasin

HÂTEZ-VOUS!

Nous déménageons le 4 août.

Nombréux spéciaux en magasin

Ameublement de magasin A VENDRE



2797, BOUL. LAURIER, STE-FOY - 653-9363



Le Soleil, Roland Marcoux

M. James Beaudin, sur son balcon fleuri, entouré de sa belle-fille Georgette et de son arrière-petite-fille Liliane.

# vacances en ville M. James Beaudin ne se sentira vieux qu'à l'âge de 100 ans

par Louise PICARD

Au coeur du faubourg Saint-Jean-Baptiste, à Québec, où maisons et espaces verts sont constamment menacés, on est agréablement surpris d'y trouver, à l'arrière d'une maison qui a su résister au temps et au "progrès", un balcon tout fleuri encadré d'arbres qui ont eu le bonheur d'être épargnés.

Agé de 85 ans, M. James Beaudin qui habite, depuis 40 ans, cette maison située au 695 rue Saint-Jean, est bien connu des gens du quartier pour y avoir tenu un commerce d'épicerie depuis 1939.

A sa retraite depuis un an seulement, M. Beaudin qui a vendu, l'an dernier, son commerce situé au rez-de-chaussée a, comme il le fait depuis plusieurs années déjà, fait refleurir son balcon au 3e étage de sa maison qu'il devra malheureusement quitter d'ici un an, celle-ci ayant été vendue.

D'origine irlandaise, dans le

comté de Châteauguay, M. Beaudin qui a beaucoup voyagé autrefois aime maintenant passer l'été en ville.

Après avoir travaillé 68 ans derrière un comptoir — également pour son père qui avait un magasin dans les Cantons de l'Est — notre "jeune retraité" trouve tout à fait normal de se prélasser sur son balcon durant l'été, entouré de plantes, de fleurs et... de femmes — nièces, voisines, belles-filles qui viennent se faire bronzer et se reposer dans ce petit coin de verdure qui a pris l'allure d'un patio. Même la perruche et le chat de sa locataire Mireille y font bon ménage.

Il trouve amusant de penser que les clients de l'Auberge des Gouverneurs qui logent du côté sud de l'hôtel peuvent facilement voir son balcon fleuri. Un neveu de Montréal l'appela un jour pour lui dire qu'il pouvait voir, de sa chambre

d'hôtel, son oncle en short sur son balcon...

M. Beaudin s'intéresse depuis très longtemps à la culture des plantes. "Quand je travaillais de longues heures au magasin et que je remontais vers 6h le soir, je n'avais qu'à prendre soin de mes fleurs pendant quelque temps pour me sentir complètement reposé. C'était comme un remède pour moi."

Resplendissant de santé, il ne connaît ni l'ennui, ni la solitude, sans cesse entouré de parents, d'amis ou de voisins qui aiment se retrouver dans cette grande maison pleine de souvenirs, où régnent la gaieté et la bonne humeur.

Notre octogénaire en vacances croit que le secret pour rester jeune est de savoir s'entourer de gens plus jeunes que soi. Son sens de l'humour peu commun et sa joie de vivre lui font dire qu'il ne sera vieux que dans 16 ans, soit en l'an 2000...

## Débrayage dans trois carrières de Saint-Marc

par Gérard ROCHETTE  
(collaboration spéciale)

**SAINTE-MARC-DES-CARRIÈRES** — Les Carrières Saint-Marc Ltée, les Carrières Langlois Ltée et les Carrières Savard Ltée, toutes de Sainte-Marc-des-Carrières, dans le comté de Portneuf, sont paralysées par un arrêt de travail. Les quelque 55 employés de ces trois unités du syndicat des travailleurs de la pierre et du granit (CSN) ont déclenché la grève, hier matin, pour appuyer leurs demandes pour le renouvellement de leurs conventions collectives de travail.

Les dirigeants syndicaux ont ainsi procédé à l'application du mandat confié par l'assemblée générale de la semaine dernière et ce, dans une proportion de 75 pour 100 des membres.

Selon le directeur de la grève, M. Guy Boisvert, le syndicat attend toujours une réponse à son télégramme expédié aux représentants patronaux, la semaine dernière, leur faisant part de sa disponibilité et préconisant une rencontre immédiate de négociations pour éviter un arrêt de travail, à la suite du rejet des offres patronales déposées devant le conciliateur du ministère du Travail, M. M. Desharnais.

"La lenteur de la partie patronale de donner suite au télégramme syndical et son désintéressement évident de retourner à la table des négociations n'ont pas laissé d'autres alternatives au travail-

leurs que d'user de leur droit de grève, légalement acquis depuis le 17 juillet dernier", a précisé M. Boisvert.

Mentionnons que le syndicat des travailleurs de la pierre et du granit de Saint-Marc-des-Carrières est composé de quatre unités. Si un conflit est en cours dans trois de celles-ci, un règlement est par ailleurs intervenu dans la quatrième soit chez les Mines Reed Ltée. C'est d'ailleurs sur la base de l'entente intervenue avec cette dernière compagnie que les trois unités en grève visent un règlement.

Précisons que le dit règlement accorde aux employés une hausse salariale de \$1.40 l'heure, à raison de \$0.70 l'heure par année pour un contrat de deux ans, tout en prévoyant des améliorations sensibles au niveau du pourcentage monétaire consenti pour les vacances, dans l'attribution des congés fériés et dans certains clauses normatives.

Les dernières offres déposées par les Carrières Langlois, Saint-Marc et Savard prévoient une hausse de \$1 l'heure pour un contrat de deux ans à raison de \$0.50 par année tandis qu'aucune amélioration sensible n'est proposée pour les autres avantages consentis aux travailleurs des Mines Reed.

Précisons que c'est la première fois dans l'histoire de ces trois carrières du comté de Portneuf qu'un arrêt de travail paralyse l'exploitation.

## Les métallos de la Baie James consultés

**MONTREAL (PC)** — Au cours des prochains jours, les métallos de la Baie James auront à se prononcer sur les dernières offres de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ).

Le comité de négociation de la section locale 6833 des métallurgistes unis d'Amérique a entrepris hier une tournée devant le conduire dans cinq régions du Québec pour faire voter les 850 membres du syndicat sur la proposition de règlement global de la SEBJ.

Les parties syndicales et patronales se sont rencontrées, mardi, en présence du conciliateur du ministère du Travail. La SEBJ a alors présenté ses propositions de règlement global, tout en soumettant un protocole de retour au travail.

Les métallos ont répondu par des modifications au projet de protocole, notamment en ce qui concerne la procédure de rappel au travail. Le comité syndical de négociations est aussi revenu à la

charge avec sa demande de non-modification de la clause de la période d'essai.

Le comité de négociations ne fera aucune recommandation aux métallos, se contentant de souligner que le projet de règlement ne répond pas complètement aux demandes syndicales. La tournée conduira le comité à Montréal, Québec, Val-d'Or, Chicoutimi et Rimouski.

Les métallos de la Baie James ont été mis en lock-out le 18 mai dernier, après un arrêt de travail de 24 heures.

Désirez-vous recevoir  
**LE SOLEIL**  
tous les jours à votre  
porte, à heure fixe?  
CE SOIR, VOUS AVEZ JUSQU'À  
19:30 POUR VOUS ABONNER.  
COMPOSEZ  
**647-3333**  
NOUS NOUS OCCUPERONS DU  
RESTE!

# CASCADE DE DISQUES

## 299

Votre Choix de L.J. ch.

April Wine  
Greatest Hits



Dolly Parton  
Great Balls of Fire



Steeleye Dan  
Aja



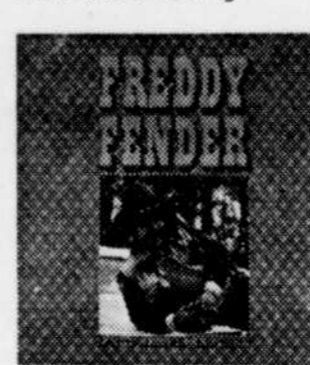
Kenny Rogers  
The Gambler



Freddy Fender  
Rock 'n' Country



Anne Murray  
New Kind of Feeling



Freddy Fender  
If You're Ever in Texas



Don Williams  
Expressions

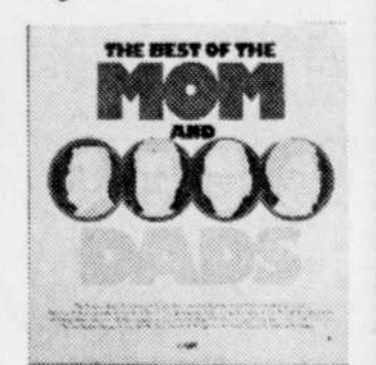


Moms and Dads  
20 Favourite Waltzes

Chicago  
Chicago



Poco  
Legend



Moms and Dads  
The Best Of

Beaucoup d'autres albums offerts à \$2.99. Hâtez-vous de venir voir notre entière sélection.

Nos bandes 8 pistes et cassettes  
sont à prix aussi étonnant que...

## 399

Votre Choix ch.



Carly Simon  
Hotcakes



The Doobie  
Brothers  
Stampede



Rod Stewart  
Faces Live



Seals and Crofts  
Get Close



Roy Clark  
The Entertainer



Willie Nelson  
Phases and Stages

Beaucoup d'autres bandes et cassettes.

Quantités limitées sur quelques disques, hâtez-vous donc. Prix en vigueur tant qu'il y aura du stock.

# Faites Confiance à Towers

Pour la sélection, les aubaines et la satisfaction.

Heures d'ouverture  
Lun. à Mer. jusqu'à 17:30h  
Jeu. et Ven. jusqu'à 21h  
Samedi jusqu'à 17h

Stationnement  
Gratuit

Ste-Foy  
Place Laurier, Ste-Foy

